

- *À l'extérieur de l'édifice LBP* : l'emplacement des câbles doit être conforme aux ententes prises entre le propriétaire et le locataire.
- Il peut y avoir recouvrement des coûts. (Voir la "note 1" qui suit la partie 6.)
- SXTV fait part à CFSP des besoins en formation pour l'utilisation des téléphones.

Installation

- La pose des câbles doit être terminée deux jours ouvrables complets avant l'occupation des locaux pour donner aux techniciens de Bell Canada le temps nécessaire à la vérification de la fiabilité de l'installation.

